

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La mission grands projets réaménage le site occupé par les installations de chantier de la construction du boulevard périphérique tronçon nord situé rue de Saint Cyr à Lyon 9°.

La direction de la logistique et des bâtiments a été sollicitée pour assurer la maîtrise d'oeuvre d'un club house annexé à l'activité de jeux de boules qui est intégré au projet global de réaménagement du site.

Le club house comportera une salle à usage de bar avec en annexe un local de réserves et un local à usage de sanitaires.

Cette opération consiste en la construction d'un bâtiment d'une superficie de 30 mètres carrés (hors oeuvre nette) nécessitant le dépôt d'un permis de construire.

La maîtrise d'oeuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments.

Le coût global de cette opération, toutes dépenses confondues, est évalué à 360 000 F TTC ;

B - Propose de l'autoriser à signer et à déposer la demande de permis de construire correspondant à l'immeuble précité ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ladite demande de permis de construire ;

Où l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer et à déposer la demande de permis de construire correspondant à l'immeuble précité ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 231 510 - fonction 64 - opération 0189.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,